



Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

MICROTEC

LIEU DIT COURTIRON
72340 MARCON

SIREN : 393.867.049

30 bd Douville • 35400 Saint Malo
T : 02 99 19 98 20

www.bcea.fr • contact@bcea.fr

BCEA Experts Comptables SELAS au capital de 38 265 € - 325 131266 RCS Saint-Malo
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre région de Rennes

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	181 218	181 218		-0
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	899 777	451 143	448 634	402 771
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	89 169	74 441	14 728	19 295
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	601 011	520 873	80 137	89 124
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	41 370		41 370	41 370
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 465		9 465	29 465
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		1 822 010	1 227 676	594 334	582 025
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	16 721	5 609	11 112	24 902
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	440 123	3 824	436 299	499 822
	Autres créances	50 480		50 480	309 094
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	80 065		80 065	120 345
	DISPONIBILITÉS	84 813		84 813	72 870
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	9 745		9 745	10 888
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		681 947	9 433	672 514	1 037 921
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		2 503 958	1 237 109	1 266 849	1 619 946

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	608 797	799 621
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	171 323	179 176
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	813 119	1 011 797
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88 853	237 171
	Emprunts et dettes financières diverses	825	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 878	85 273
	Dettes fiscales et sociales	206 545	204 365
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 490	5 096
	Produits constatés d'avance	87 138	76 245
	TOTAL DETTES (III)	453 729	608 149
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 266 849	1 619 946

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 266 848,51 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **171 322,62 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	9 745	
TOTAL	9 745	

Informations relatives au passif

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à r...	-1 498	
TOTAL	-1 498	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	52	
Fournisseurs - Factures non parve...	10 348	
Personnel - Dettes provisionnées ...	56 540	
Personnel - Autres charges à payer	7 189	
Organismes sociaux - Charges so...	15 255	
État - Charges à payer	3 879	
TOTAL	93 263	

Certifié conforme

27/6/2025 Raphael Neve

 Raphael Neve

MICROTEC

Société par Actions Simplifiée au Capital de 30.000 euros

Siège social : Courtiron – 72340 MARCON

R.C.S. LE MANS 393 867 049

**PROPOSITION DE DECISION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU
RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

L'Associée unique,

Décide d'affecter le bénéfice du dernier exercice
s'élevant à : 171.322,62 €
=====

De la manière suivante :

- A l'Associée unique, à titre de dividendes, la
somme de : 100.000,00 €
- Au poste « Autres réserves », le solde, soit la
somme de : 71.322,62 €
Etant précisé que la réserve légale est
intégralement dotée.

**ADOPTION DE LA DECISION PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE
DU 27 JUIN 2025**

Certifiée exacte par Monsieur Raphaël NEVE, gérant de la société FINANCIERE
PHENIX, présidente de la société GROUPE ALBATROS, elle-même Présidente de
la Société.

 Raphaël Neve